

THIRD SESSION,
EIGHTEENTH LEGISLATIVE ASSEMBLY
OF THE NORTHWEST TERRITORIES

TROISIÈME SESSION,
DIX-HUITIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

BILL 14

PROJET DE LOI 14

MISCELLANEOUS STATUTE LAW
AMENDMENT ACT, 2018

LOI CORRECTIVE DE 2018

Summary

This Bill corrects inconsistencies and errors in the statutes of the Northwest Territories. The Bill also deals with other matters of a minor, non-controversial and uncomplicated nature in the statutes.

Résumé

Le présent projet de loi vise à corriger certaines incohérences et erreurs dans les lois des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à effectuer d'autres modifications mineures et non controversées dans certaines lois.

DISPOSITION

Date of Notice Date de l'avis	1st Reading 1 ^{re} lecture	2nd Reading 2 ^e lecture	To Committee Au Comité	Chairperson Président	Reported Rapport	3rd Reading 3 ^e lecture	Date of Assent Date de sanction

BILL 14

MISCELLANEOUS STATUTE LAW
AMENDMENT ACT, 2018

The Commissioner of the Northwest Territories, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly, enacts as follows:

Agricultural Products Marketing Act

1. The French version of subsection 16(1) of the *Agricultural Products Marketing Act* is amended by striking out "*Public Service Act* (Loi sur la gestion de la fonction publique)" and substituting "*Loi sur la fonction publique*".

Archives Act

2. The English version of subsection 7(3) of the *Archives Act* is amended by striking out "moneys" and substituting "money".

Aurora College Act

3. (1) The *Aurora College Act* is amended by this section.

(2) The English version of the following provisions are each amended by striking out "moneys" and substituting "money":

- (a) subsection 5(1);**
- (b) paragraph 6(e).**

(3) The English version of paragraph 16(1.3) is amended by striking out "programmes" and substituting "programs".

Business Corporations Act

4. (1) The *Business Corporations Act* is amended by this section.

(2) The English version of subsections 229(4) and (5) are each amended by striking out "moneys" wherever it appears and substituting "money".

(3) Subsection 280(3) is amended by striking out "Where the Registrar is satisfied" and substituting "If the Registrar is satisfied".

PROJET DE LOI 14

LOI CORRECTIVE DE 2018

La commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Loi sur la commercialisation des produits agricoles

1. La version française du paragraphe 16(1) de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* est modifiée par suppression de «*Public Service Act* (Loi sur la gestion de la fonction publique)» et par substitution de «*Loi sur la fonction publique*».

Loi sur les archives

2. La version anglaise du paragraphe 7(3) de la *Loi sur les archives* est modifiée par suppression de «moneys» et par substitution de «money».

Loi sur le Collège Aurora

3. (1) La *Loi sur le Collège Aurora* est modifiée par le présent article.

(2) La version anglaise des dispositions qui suivent est modifiée par suppression de «moneys» et par substitution de «money» :

- a) le paragraphe 5(1);**
- b) l'alinéa 6e).**

(3) La version anglaise de l'alinéa 16(1.3) est modifiée par suppression de «programmes» et par substitution de «programs».

Loi sur les sociétés par actions

4. (1) La *Loi sur les sociétés par actions* est modifiée par le présent article.

(2) La version anglaise des paragraphes 229(4) et (5) est modifiée par suppression de «moneys» et par substitution de «money», à chaque occurrence.

(3) Le paragraphe 280(3) est modifié par suppression de «Le registraire qui constate» et par substitution de «Si le registraire est convaincu».

Central Trust Company Act

5. The *Central Trust Company Act*, R.S.N.W.T. 1988,c.10(Supp.), is repealed.

Electrical Protection Act

6. The French version of subsection 22(1) of the *Electrical Protection Act* is amended by striking out the period at the end of paragraph (f.1) and substituting a semi-colon.

Hospital Insurance and Health and Social Services Administration Act

7. The English version of paragraph 15(1)(c) of the *Hospital Insurance and Health and Social Services Administration Act* is amended by striking out "for which it responsible" and substituting "for which it is responsible".

Interpretation Act

8. (1) The *Interpretation Act* is amended by this section.

(2) The French version of subsection 5(3) is amended by striking out "24 heures" and substituting "24h00".

(3) The French version of subsection 11(3) is amended by striking out the comma at the end of paragraph (b) and substituting a semi-colon.

(4) The French version of subsection 13(5) is amended by striking out "Territoire" and substituting "territoire".

(5) The French version of subsection 14(2) is repealed and the following is substituted:

(2) Sauf pour les définitions de «corporation municipale» et de «municipalité», les dispositions d'interprétation de la *Loi sur les collectivités à charte*, de la *Loi sur les cités, villes et villages*, de la *Loi sur les hameaux* et de la *Loi sur le gouvernement communautaire th̄chq̄* s'appliquent à tous les textes législatifs se rapportant respectivement aux

Définitions
concernant les
municipalités

Loi sur la compagnie du Trust Central

5. La *Loi sur la compagnie du Trust Central*, L.R.T.N.-O. 1988, ch. 10 (Suppl.), est abrogée.

Loi sur la protection contre les dangers de l'électricité

6. La version française du paragraphe 22(1) de la *Loi sur la protection contre les dangers de l'électricité* est modifiée par suppression du point à la fin de l'alinéa f.1) et par substitution d'un point-virgule.

Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux

7. La version anglaise de l'alinéa 15(1)c) de la *Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux* est modifiée par suppression de «for which it responsible» et par substitution de «for which it is responsible».

Loi d'interprétation

8 (1) La *Loi d'interprétation* est modifiée par le présent article.

(2) La version française du paragraphe 5(3) est modifiée par suppression de «24 heures» et par substitution de «24h00».

(3) La version française du paragraphe 11(3) est modifiée par suppression de la virgule, à la fin de l'alinéa b), et par substitution d'un point-virgule.

(4) La version française du paragraphe 13(5) est modifiée par suppression de «Territoire» et par substitution de «territoire».

(5) La version française du paragraphe 14(2) est abrogée et remplacée par ce qui suit :

(2) Sauf pour les définitions de «corporation municipale» et de «municipalité», les dispositions d'interprétation de la *Loi sur les collectivités à charte*, de la *Loi sur les cités, villes et villages*, de la *Loi sur les hameaux* et de la *Loi sur le gouvernement communautaire th̄chq̄* s'appliquent à tous les textes législatifs se rapportant respectivement aux

Définitions
concernant les
municipalités

collectivités à charte, aux cités, aux villes, aux villages, aux hameaux et aux gouvernements communautaires ṭḥçḥçs.

(6) Subsection 20(1) is amended by striking out "Greenwich Mean Time" and substituting "Coordinated Universal Time".

(7) The French version of section 21 is amended

(a) by repealing paragraph (a) and substituting the following:

a) du 1^{er} janvier, du Vendredi saint, du lundi de Pâques, de la fête de Victoria, de la Journée nationale des Autochtones, de la fête du Canada, du premier lundi d'août, de la fête du Travail, du jour de l'Action de grâces, du jour du Souvenir, du jour de Noël et du lendemain de Noël;

(b) by striking out the comma at the end of paragraph (b) and substituting a semi-colon.

(8) The French version of subsection 22(1) and that portion of subsection 22(2) preceding paragraph (a) are each amended by striking out "événements" and substituting "évènements".

(9) The French version of each of paragraphs 22(2)(a) and (b) is amended by striking out "événement" and substituting "évènement".

(10) The English version of paragraph 23(1)(b) is amended by striking out "calender" and substituting "calendar".

(11) The French version of paragraph 23(1)(b) is amended by striking out "des lois de l'année civile ou de l'année du règne où elles ont été adoptées" and substituting "des lois adoptées lors d'une année civile".

(12) The French version of subsection 24(1) is amended

(a) in that portion preceding paragraph (a), by striking out "désignées" and substituting "désignés"; and

(b) in paragraph (b), by striking out "révisées" and substituting "révisés".

collectivités à charte, aux cités, aux villes, aux villages, aux hameaux et aux gouvernements communautaires ṭḥçḥçs.

(6) Le paragraphe 20(1) est modifié par suppression de «temps universel» et par substitution de «temps universel coordonné».

(7) La version française du paragraphe 21 est modifiée :

a) par abrogation de l'alinéa a) et par remplacement de ce qui suit :

a) du 1^{er} janvier, du Vendredi saint, du lundi de Pâques, de la fête de Victoria, de la Journée nationale des Autochtones, de la fête du Canada, du premier lundi d'août, de la fête du Travail, du jour de l'Action de grâces, du jour du Souvenir, du jour de Noël et du lendemain de Noël;

b) par suppression de la virgule à la fin de l'alinéa b) et par substitution du point-virgule.

(8) La version française du paragraphe 22(1) et du passage introductif du paragraphe 22(2) est modifiée par suppression de «événements» et par substitution de «évènements».

(9) La version française des alinéas 22(2)a) et b) est modifiée par suppression de «événement» et par substitution de «évènement».

(10) La version anglaise de l'alinéa 23(1)b) est modifiée par suppression de «calender» et par substitution de «calendar».

(11) La version française de l'alinéa 23(1)b) est modifiée par suppression de «des lois de l'année civile ou de l'année du règne où elles ont été adoptées» et par substitution de «des lois adoptées lors d'une année civile».

(12) La version française du paragraphe 24(1) est modifiée :

a) par suppression de «désignées», dans le passage introductif du paragraphe 24(1), et par substitution de «désignés»;

b) par suppression de «révisées», à l'alinéa b), et par substitution de «révisés».

(13) The French version of subparagraph 27(1)(e)(i) is repealed and the following is substituted:

- (i) aux droits, obligations, avantages ou responsabilités mentionnés à l'alinéa c),

(14) Sections 39 to 52 are repealed.

(15) The French version of item 1 of the Schedule is amended

- (a) in paragraphs (a) to (e) of the definition "agent de la paix", by striking out the comma at the end of each paragraph and substituting a semi-colon;
- (b) in the definition "Assemblée législative", by striking out "Loi sur les Territoires du Nord-Ouest" and substituting "*Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*";
- (c) in the definition "Code criminel", by striking out "Code criminel" and substituting "*Code criminel*";
- (d) in the definition "juge du tribunal pour adolescents", by striking out "Loi sur le système de justice pour les adolescents" and substituting "*Loi sur le système de justice pour les adolescents*";
- (e) in the definition "juge territorial", by striking out "Loi sur la Cour territoriale" and substituting "*Loi sur la Cour territoriale*";
- (f) in the definition "prêter serment", by striking out "lorsque une" and substituting "lorsqu'une";
- (g) in the definition "Royaume-Uni", by striking out "Grande Bretagne" and substituting "Grande-Bretagne";
- (h) in the definition "«Sa Majesté», «la Reine», «le Roi», «la Couronne», ou «le souverain», by striking out "Ses autres" and substituting "ses autres";
- (i) in the definition "«serment» ou «affidavit», by striking out "solennellement" and substituting "solennellement"; and
- (j) in the definition "texte réglementaire", by striking out "*Loi sur les textes réglementaire*" and substituting "*Loi sur les textes réglementaires*".

(13) La version française du sous-alinéa 27(1)e(i) est abrogée et remplacée par ce qui suit :

- (i) aux droits, obligations, avantages ou responsabilités mentionnés à l'alinéa c),

(14) Les paragraphes 39 à 52 sont abrogés.

(15) La version française du numéro 1 de l'annexe est modifiée :

- a) par suppression de la virgule à la fin des alinéas a) à e), dans la définition de «agent de la paix», et par substitution d'un point-virgule;
- b) par suppression de «Loi sur les Territoires du Nord-Ouest», dans la définition de «Assemblée législative», et par substitution de «*Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*»;
- c) par suppression de «Code criminel», dans la définition de «Code criminel», et par substitution de «*Code criminel*»;
- d) par suppression de «Loi sur le système de justice pour les adolescents», dans la définition de «juge du tribunal pour adolescents», et par substitution de «*Loi sur le système de justice pour les adolescents*»;
- e) par suppression de «Loi sur la Cour territoriale», dans la définition de «juge territorial», et par substitution de «*Loi sur la Cour territoriale*»;
- f) par suppression de «lorsque une», dans la définition de «prêter serment», et par substitution de «lorsqu'une»;
- g) par suppression de «Grande Bretagne», dans la définition de Royaume-Uni», et par substitution de «Grande-Bretagne»;
- h) par suppression de «Ses autres», dans la définition de ««Sa Majesté», «la Reine», «le Roi», «la Couronne», ou «le souverain»», et par substitution de «ses autres»;
- i) par suppression de «solennellement», dans la définition de ««serment» ou «affidavit»», et par substitution de «solennellement»;
- j) par suppression de «*Loi sur les textes réglementaire*», dans la définition de «texte réglementaire», et par substitution de «*Loi sur les textes*

réglementaires».

(16) The Schedule is amended in item 1 by repealing the definitions "municipal corporation" and "municipality", and adding the following definitions in alphabetical order:

"municipal corporation" means

- (a) a charter community established or continued under the *Charter Communities Act*,
- (b) a city, town or village established or continued under the *Cities, Towns and Villages Act*,
- (c) a hamlet established or continued under the *Hamlets Act*, or
- (d) a *Tł̓ch̓q̓* community government established by the *Tł̓ch̓q̓ Community Government Act*; (*corporation municipale*)

"municipality" means a municipal corporation or the area within the boundaries of a municipal corporation; (*municipalité*)

(17) The English version of item 1 of the Schedule is amended by striking out the period at the end of the definition "prescribed" and substituting a semi-colon.

Interprovincial Subpoenas Act

9. The French version of subsection 8(1) of the *Interprovincial Subpoenas Act* is amended by striking out "tribunal des territoires" and substituting "tribunal des Territoires du Nord-Ouest".

Jury Act

10. Section 28 of the *Jury Act* is repealed and the following is substituted:

28. Every person who discusses or divulges in any manner the contents of any discussions held by a jury on which the person has served or any information received in the course of the person's service on the jury is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine not exceeding \$500 or to imprisonment for a term not exceeding two months, or to both.

Breach of
secrecy by
juror

(16) L'annexe est modifiée par abrogation de la définition de «municipalité», au numéro 1, et par insertion des définitions suivantes, selon l'ordre alphabétique :

«corporation municipale» Est assimilé à une corporation municipale :

- a) la collectivité à charte constituée ou maintenue sous le régime de la *Loi sur les collectivités à charte*;
- b) la cité, la ville ou le village constitué ou maintenu sous le régime de la *Loi sur les cités, villes et villages*;
- c) le hameau constitué ou maintenu sous le régime de la *Loi sur les hameaux*;
- d) le gouvernement communautaire *tł̓ch̓q̓* constitué en vertu de la *Loi sur le gouvernement communautaire tł̓ch̓q̓*. (*municipal corporation*)

«municipalité» S'étend de la corporation municipale ou du territoire se trouvant dans les limites d'une corporation municipale. (*municipality*)

(17) La version anglaise du numéro 1 de l'annexe est modifiée par suppression du point à la fin de la définition de «prescribed» et par substitution d'un point-virgule.

Loi sur les subpoenas interprovinciaux

9. La version française du paragraphe 8(1) de la *Loi sur les subpoenas interprovinciaux* est modifiée par suppression de «tribunal des territoires» et par substitution de «tribunal des Territoires du Nord-Ouest».

Loi sur le jury

10. L'article 28 de la *Loi sur le jury* est abrogé et remplacé par ce qui suit :

28. Quiconque discute ou divulgue, dans toute affaire, le contenu des discussions qui ont eu lieu au sein du jury pour lequel la personne était jurée ou tout renseignement obtenu lors de ses fonctions sur le jury commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 500 \$ et un emprisonnement maximal de deux mois, ou l'une de ces peines.

Divulgateion

Land Titles Act

11. (1) The *Land Titles Act* is amended by this section.

(2) The French version of section 1 is amended in the definition "cessionnaire" by striking out "est transféré soit contre" and substituting "est transféré, soit contre".

(3) The English version of that portion of section 20 preceding paragraph (a) is amended by striking out "if, in his or her opinion," and substituting "if the Registrar considers that".

Legislative Assembly and Executive Council Act

12. Subsection 103(3) of the *Legislative Assembly and Executive Council Act* is amended by striking out "senior judge of the Supreme Court" and substituting "Chief Justice of the Supreme Court".

Lotteries Act

13. The French version of paragraph 2(d) of the *Lotteries Act* is amended by striking out "du territoire du Yukon" and substituting "d'un autre territoire".

Maintenance Orders Enforcement Act

14. (1) The *Maintenance Orders Enforcement Act* is amended by this section.

(2) The French version of section 1 immediately preceding subsection 1(2) is renumbered as subsection 1(1).

(3) Paragraph (d) of the English definition "maintenance" in subsection 1(1) is amended by striking out "moneys" and substituting "money".

(4) The French version of subsection 22.2(2) is amended by striking out "— que l'administrateur juge satisfaisants -" and substituting "— à la satisfaction de l'administrateur —".

Loi sur les titres de biens-fonds

11. (1) La *Loi sur les titres de biens-fonds* est modifiée par le présent article.

(2) La version française de l'article 1 est modifiée par suppression de «est transféré soit contre», dans la définition de «cessionnaire», et par substitution de «est transféré, soit contre».

(3) La version anglaise du passage introductif de l'article 20 est modifiée par suppression de «if, in his or her opinion,» et par substitution de «if the Registrar considers that».

Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif

12. Le paragraphe 103(3) de la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif* est modifié par suppression de «juge principal de la Cour suprême» et par substitution de «juge en chef de la Cour suprême».

Loi sur les loteries

13. La version française de l'alinéa 2d) de la *Loi sur les loteries* est modifiée par suppression de «du territoire du Yukon» et par substitution de «d'un autre territoire».

Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires

14. (1) La *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires* est modifiée par le présent article.

(2) La version française de l'article 1 qui précède le paragraphe 1(2) est renumérotée et devient le paragraphe 1(1).

(3) La version anglaise du paragraphe 1(1) est modifiée par suppression de «moneys», à l'alinéa d) de la définition de «maintenance», et par substitution de «money».

(4) La version française du paragraphe 22.2(2) est modifiée par suppression de «— que l'administrateur juge satisfaisants -» et par substitution de «— à la satisfaction de l'administrateur —».

(5) The French version of paragraph 22.2(11)(b) is amended by striking out “– que l’administrateur juge satisfaisants –” and substituting “— à la satisfaction de l’administrateur —”.

Mental Health Act

15. (1) The *Mental Health Act*, S.N.W.T. 2015, c.26, is amended by this section.

(2) The French version of subsection 1(1) is amended by repealing the definitions “patient involontaire” and “patient volontaire” and adding the following definitions in alphabetical order:

«patient en placement non volontaire» Personne admise dans un établissement désigné en vertu d’un certificat d’admission involontaire, y compris la personne qui, selon le cas :

- a) est assujettie à un certificat de renouvellement;
- b) est absente de l’établissement sans autorisation;
- c) est absente de l’établissement en vertu d’un certificat de congé de courte durée;
- d) réside ailleurs que dans l’établissement en vertu d’un certificat de traitement en milieu communautaire assisté.
(*involuntary patient*)

«patient en placement volontaire» Personne admise dans un établissement désigné en application du paragraphe 3(1). (*voluntary patient*)

(3) The French version of the following provisions are each amended by striking out “patient volontaire” wherever it appears and substituting “patient en placement volontaire”:

- (a) subsections 3(1) and 3.1(1);
- (b) sections 4, 5 and 6;
- (c) subsection 7(2);
- (d) section 9.1;
- (e) subsection 13(1);
- (f) section 22;
- (g) subsection 98(1).

(4) The French version of the following provisions are each amended by striking out “patient involontaire” wherever it appears and substituting “patient en placement non volontaire”:

- (a) section 6;

(5) La version française de l’alinéa 22.2(11)(b) est modifiée par suppression de «– que l’administrateur juge satisfaisants –» et par substitution de «— à la satisfaction de l’administrateur —».

Loi sur la santé mentale

15 (1) La *Loi sur la santé mentale*, L.T.N.-O. 2015, ch. 26, est modifiée par le présent article.

(2) La version française du paragraphe 1(1) est modifiée par abrogation des définitions de «patient involontaire» et «patient volontaire» et par insertion des définitions suivantes, selon l’ordre alphabétique :

«patient en placement non volontaire» Personne admise dans un établissement désigné en vertu d’un certificat d’admission involontaire, y compris la personne qui, selon le cas :

- a) est assujettie à un certificat de renouvellement;
- b) est absente de l’établissement sans autorisation;
- c) est absente de l’établissement en vertu d’un certificat de congé de courte durée;
- d) réside ailleurs que dans l’établissement en vertu d’un certificat de traitement en milieu communautaire assisté.
(*involuntary patient*)

«patient en placement volontaire» Personne admise dans un établissement désigné en application du paragraphe 3(1). (*voluntary patient*)

(3) La version française des dispositions qui suivent est modifiée par suppression de «patient volontaire» et par substitution de «patient en placement volontaire», à chaque occurrence :

- a) les paragraphes 3(1) et 3.1(1);
- b) les articles 4, 5 et 6;
- c) le paragraphe 7(2);
- d) l’article 9.1;
- e) le paragraphe 13(1);
- f) l’article 22;
- g) le paragraphe 98(1).

(4) La version française des dispositions suivantes est modifiée par suppression de «patient involontaire» et par substitution de «patient en placement non volontaire», à chaque occurrence :

- a) l’article 6;

- (b) subsections 7(1), 8(2) and 8(4);
- (c) section 9.1;
- (d) subsections 10(1), 13(1), 14(2) and 15(1);
- (e) section 17;
- (f) subsection 20(1);
- (g) sections 21 and 23;
- (h) subsections 24(1), 24(3), 24(4), 33(1) and 34(1);
- (i) sections 35 to 38;
- (j) subsections 39(1), 40(1), 41(1), 43(1) to (3), and 44(1);
- (k) section 45;
- (l) subsection 46(1);
- (m) sections 47 and 48;
- (n) subsections 49(1), 49(3) and 50(1);
- (o) sections 51 to 53;
- (p) subsection 66(1);
- (q) section 68;
- (r) subsections 77(1) and 81(1);
- (s) sections 82 and 85;
- (t) subsections 89(3) and 98(1).

- b) les paragraphes 7(1), 8(2) et 8(4);
- c) l'article 9.1;
- d) les paragraphes 10(1), 13(1), 14(2) et 15(1);
- e) l'article 17;
- f) le paragraphe 20(1);
- g) les articles 21 et 23;
- h) les paragraphes 24(1), 24(3), 24(4), 33(1) et 34(1);
- i) les articles 35 à 38;
- j) les paragraphes 39(1), 40(1), 41(1), 43(1) à (3), et 44(1);
- k) l'article 45;
- l) le paragraphe 46(1);
- m) les articles 47 et 48;
- n) les paragraphes 49(1), 49(3) et 50(1);
- o) les articles 51 à 53;
- p) le paragraphe 66(1);
- q) l'article 68;
- r) les paragraphes 77(1) et 81(1);
- s) les articles 82 et 85;
- t) les paragraphes 89(3) et 98(1).

(5) The French version of the following provisions are each amended by striking out "patients involontaires" wherever it appears and substituting "patients en placement non volontaire":

- (a) the heading immediately preceding section 23;
- (b) subsection 56(2);
- (c) section 78.

(5) La version française des dispositions qui suivent est modifiée par suppression de «patients involontaires» et par substitution de «patients en placement non volontaire», à chaque occurrence :

- a) l'intertitre précédant l'article 23;
- b) le paragraphe 56(2);
- c) l'article 78.

(6) The French version of section 78 is amended by striking out "patients volontaires" and substituting "patients en placement volontaire".

(6) La version française de l'article 78 est modifiée par suppression de «patients volontaires» et par substitution de «patients en placement volontaire».

Personal Property Security Act

Loi sur les sûretés mobilières

16. The English version of clause 68(1)(b)(ii)(C) of the *Personal Property Security Act* is amended by striking out "control the management" and substituting "control or management".

16. La version anglaise de la division 68(1)(b)(ii)(C) de la *Loi sur les sûretés mobilières* modifiée par suppression de «control the management» et par substitution de «control or management».

Public Health Act

Loi sur la santé publique

17. The French version of subsection 1(1) of the *Public Health Act* is amended in paragraph (a) of the definition "établissement qui dispense des services aux particuliers" by striking out "place d'affaire" and substituting "établissement".

17. La version française du paragraphe 1(1) de la *Loi sur la santé publique* est modifiée par suppression de «place d'affaire», à l'alinéa a) de la définition de «établissement qui dispense des services aux particuliers», et par substitution de «établissement».

Public Service Act

18. The French version of subsection 35(1) of the *Public Service Act* is amended

(a) by repealing paragraph (a) and substituting the following:

(a) le 1^{er} janvier;

(b) by repealing paragraph (h) and substituting the following:

(h) le jour de l'Action de grâces;

(c) by striking out the semi-colon at the end of paragraph (j) and substituting a period.

Public Utilities Act

19. The French version of section 1 of the *Public Utilities Act* is amended in paragraph (c) of the definition "énergie" by striking out "liquide" and substituting "liquéfié".

Societies Act

20. (1) The *Societies Act* is amended by this section.

(2) The English version of section 11 is amended by striking out "thinks fit" and substituting "considers appropriate".

(3) The English version of paragraph 16(2)(b) is amended by striking out "by-laws" and substituting "bylaws".

Tobacco Tax Act

21. The English version of section 22.6 of the *Tobacco Tax Act* is amended by striking out "moneys" and substituting "money".

Transportation of Dangerous Goods Act

22. (1) The *Transportation of Dangerous Goods Act* is amended by this section.

Loi sur la fonction publique

18. La version française du paragraphe 35(1) de la *Loi sur la fonction publique* est modifiée :

a) par abrogation de l'alinéa a) et par substitution de ce qui suit :

a) le 1^{er} janvier;

b) par abrogation de l'alinéa h) et par remplacement de ce qui suit :

h) le jour de l'Action de grâces;

c) par suppression du point-virgule à la fin de l'alinéa j) et par substitution d'un point.

Loi sur les entreprises de service public

19. La version française de l'article 1 de la *Loi sur les entreprises de service public* est modifiée par suppression de «liquide», à l'alinéa c) de la définition de «énergie», et par substitution de «liquéfié».

Loi sur les sociétés

20. (1) La *Loi sur les sociétés* est modifiée par le présent article.

(2) La version anglaise de l'article 11 est modifiée par suppression de «thinks fit» et par substitution de «considers appropriate».

(3) La version anglaise de l'alinéa 16(2)(b) est modifiée par suppression de «by-laws» et par substitution de «bylaws».

Loi de la taxe sur le tabac

21. La version anglaise de l'article 22.6 de la *Loi de la taxe sur le tabac* est modifiée par suppression de «moneys» et par substitution de «money».

Loi sur le transport des marchandises dangereuses

22. (1) La *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* est modifiée par le présent article.

(2) Subsection 42(3) is amended by striking out "an *ex officio* inspector, must be furnished with" and substituting "an inspector referred to in section 44, must be provided with".

(3) Section 44 is amended by striking out "*ex officio* inspectors" and substituting "inspectors by virtue of their office".

Vital Statistics Act

23. (1) The *Vital Statistics Act* is amended by this section.

(2) The French version of section 50 is amended by striking out "paragraphes 33(2) à (4)" and substituting "paragraphes 33(2) à (4)".

(3) Sections 113 to 116 and the heading preceding section 113 are repealed.

COMMENCEMENT

24. (1) Subject to subsection (2), this Act comes into force on assent.

(2) Section 12 comes into force on a day to be fixed by order of the Commissioner.

(2) Le paragraphe 42(3) est modifié par suppression de «inspecteur d'office» et par substitution de «inspecteur visé par l'article 44».

(3) L'article 44 est modifié par suppression de «inspecteurs d'office» et par substitution de «inspecteurs en vertu de leurs fonctions».

Loi sur les statistiques de l'état civil

23. (1) La *Loi sur les statistiques de l'état civil* est modifiée par le présent article.

(2) La version française de l'article 50 est modifiée par suppression de «paragraphes 33(2) à (4)» et par substitution de «paragraphes 33(2) à (4)».

(3) Les articles 113 à 116, ainsi que l'intertitre qui précède l'article 113, sont abrogés.

ENTRÉE EN VIGUEUR

21. (1) Sous réserve du paragraphe (2), la présente loi entre en vigueur à la date de sa sanction.

(2) L'article 12 entre en vigueur à la date fixée par décret du commissaire.